

Image not found or type unknown



Divergence sur la protection de notre enfant

Par **Fred35**, le **04/11/2008** à **19:42**

Bonjour. Mon fils âgé de 31 mois est allergique aux squames de chiens et est asthmatique. Sa mère qui en a la garde principale fait fi de ses rhinites allergiques et des démangaisons dues à la dermatite atopique. Malgré le conseil de l'allergologue qui est "l'éviction du chien de l'appartement" sa mère nie les évidences et minimise ses problèmes cutanés et respiratoires. Elle m'a même menacé de porter plainte si je faisais vacciner Kylian contre la grippe sans son accord. Que puis-je faire légalement à part demander la garde de mon fils ?